Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260605-2026_42A1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-42

L'an deux mil vingt-six le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, ~~Johan BERTRAND~~, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, Sandra LE VACON, Marine CARDINAL, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Johan BERTRAND qui a donné procuration à Laurent CARRÉ

Secrétaire de séance : Isabelle LE CARDINAL

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 29 mai 2026

2026-42 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260605-2026_42A1-DE

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GÉLIN Marie-Annick – NICOL Gilles – LE VACON Sandra – CARDINAL Marine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

- Liste PETRA Michel (complète)
- Liste LE FOLL Fabienne (incomplète)

La liste A est composée par :

- PETRA Michel ;
- KOENIG Caroline ;
- CARRÉ Laurent ;
- LE CARDINAL Isabelle ;
- LE COCGUEN Anthony ;
- CARDINAL Marine.

La liste B est composée par :

- LE FOLL Fabienne ;
- VILLA Pierre-Emmanuel ;
- PALLU Séverine.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Liste A : 12 voix ;
- Liste B : 3 voix.

Le quotient applicable est : 15/3 = 5

Répartition des sièges de délégués :

- Liste A obtient : 12/5 = 2.4 soit 3 sièges ;
- Liste B obtient : 3/5 = 0.6 soit 0 siège.

Il est procédé à la même répartition pour les suppléants.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste A : 3 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants ;
- Liste B : 0 siège.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260605-2026_42A1-DE

Sont proclamés élus :

Délégués titulaires	
1	PETRA Michel
2	KOENIG Caroline
3	CARRÉ Laurent
Suppléants	
1	Isabelle LE CARDINAL
2	Anthony LE COCGUEN
3	Marine CARDINAL

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal est établi en 3 exemplaires.

Fait à SAINT-DONAN, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Isabelle LE CARDINAL

Le Maire,
Michel PETRA

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260605-2026_42A1-DE